

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:

38.403

Date du contrôle:

15/02/2024

Lieu du contrôle:

Rue Odon Rosier 4 7332 Saint-Ghislain Belgique Visite périodique (Livre 1 6.5)

Testeur d'installation:**Agent-visiteur:**

Hicham Mellouk

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date d'émission:

V1 15/02/2024 09:46:50

Prochaine visite avant le:

15/02/2025

Donneur d'ordre

Nom

Altéa Energie SPRL

Adresse

Rue du Trieu Maquette 54, 7332 Saint-Ghislain

Téléphone

+32 473 12 81 21

Email

pco@altea-energie.be

Base(s) règlementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Rue Odon Rosier 4 7332 Saint-Ghislain Belgique

Type de locaux

Maison

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Rue Odon Rosier 4, 7332 Saint-Ghislain

Adresse du propriétaire

Rue Odon Rosier 4 7332 Saint-Ghislain Belgique

Installateur

Données du raccordement

GRD

Ores

Numéro de compteur

20290900

Code EAN

NC

Liaison compteur-tableau

VFVB 4X10

Tension de service

3 x 230 V

Protection générale

40 A 3P

Atlas Controle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans NOK	Liaisons équipotentielles NOK	Fondations avant 81	Installation électrique après 81
Description de l'installation	1XII DIF 30mA 40A 4XII DJ10A 4XII DJ15A 1XII DJ2A 1XIII DJ15A 1XIII DJ20A 1XIII DJ25A 4XI FISI 10A		
Nombre de tableaux	3		
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A		
Test BP du DDR	OK		
ΔI_n	OK		
Contrôle de l'état	NOK		
Matériel fixe	NOK		
Protection contre les contacts directs	NOK		
Protection contre les contacts indirects	NOK		
Protection contre les surintensités	OK		
Prise de terre	Piquet		
Résistance de terre (Ω)	60		
Isolement ($M\Omega$)	10		

Remarques

Nous ne pouvons pas exclure, qu'au dépôt des schémas, il puisse y avoir d'autres infractions.

Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)

Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)

Conclusions

CONCLUSION : NON CONFORME

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 5/03/2023 :C-2023/41114) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle dans l'année.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent-visiteur



Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

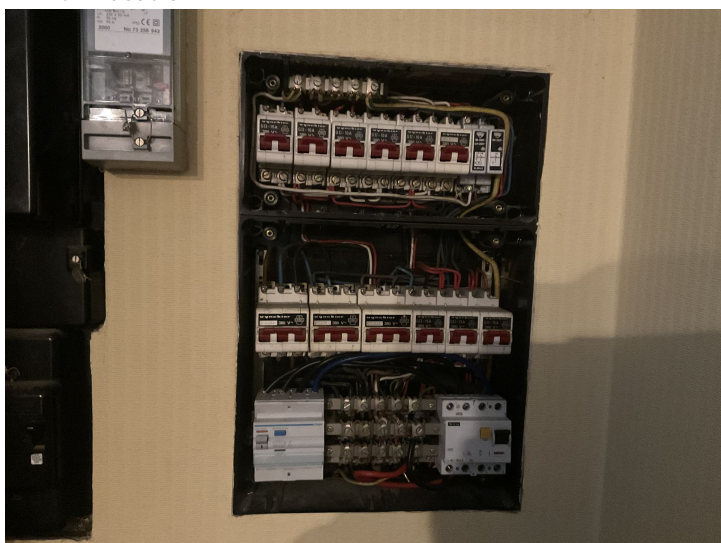


Tableau 1

Liste des infractions

Libellé	Paragraphe
La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.; L3: 4.2.3.2.
Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
Remplacer le tableau, le degré de protection contre le contact direct n'est pas suffisant.	L1: 5.3.5.1.
Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.

La prise de terre n'est pas mesurable manque sectionneur de terre

Rallonge en pose fixé et interdit

Liste des remarques

Libellé	Référence
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.	RDE13
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Atlas Controle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé	Photo
---------	-------